



Synthèse du PASS-INNOVATION 2010-052

Procédé : **ADI WATT**

(En association avec les modules JT 180 S de la Société JETION)

Titulaire : LE TRIANGLE, Le Langault, 41160 Saint Hilaire La Gravelle, France

Ce document est la synthèse du Pass'Innovation n° 2010-052. Il donne à son titulaire une appréciation de son procédé et du chemin lui restant à parcourir pour passer de l'innovation à la mise sur le marché à grande échelle. Il fournit aux divers intervenants de l'acte de construire une opinion autorisée sur le comportement prévisible des ouvrages réalisés à l'aide des produits et procédés concernés, de manière à permettre à ces intervenants de prendre leurs décisions et leurs responsabilités en pleine connaissance de cause. Le Pass'Innovation complet peut être demandé au titulaire.

1. DESCRIPTION SOMMAIRE DU PROCEDE⁽¹⁾

1.1 Description succincte

Le procédé "ADI WATT" présenté par la Société LE TRIANGLE est un système de montage pour modules photovoltaïques JETION, permettant une mise en œuvre en toiture.

1.2 Domaine d'emploi prévu

Le domaine d'emploi est :

- FRANCE européenne.
- Utilisation en FRANCE européenne sauf en climat de montagne caractérisé par une altitude supérieure à 900 m.
- Locaux à faible, moyenne et forte hygrométrie.
- Pente de 10 à 60%.
- En atmosphère rurale ou urbaine normale.
- Le procédé est destiné à couvrir la totalité du versant de couverture.

La couverture photovoltaïque ne participe pas à la stabilité du bâtiment, laquelle incombe à la structure de celui-ci.

Sous réserve de vérification pour chaque installation, selon les règles NV 65 modifiées, que les sollicitations climatiques et que les actions locales en rive et celles résultant du poids propre des modules ne dépassent pas pour chaque composant du système les charges suivantes :

- Modules
1200 Pa sous charge ascendante normale
1200 Pa sous charge descendante normale
- Vis de fixation des pare-close : 50 daN.

2. CONCLUSION

Compte-tenu de l'analyse développée au paragraphe 3 du document Pass'Innovation 2010-052 et sous réserve du respect des recommandations qui s'y trouvent, on peut considérer que le risque lié à l'emploi du procédé pour le domaine d'emploi prévu au paragraphe 3.1, est très limité (PASS-INNOVATION « vert »).

3. DUREE DE VALIDITE

Le Pass-Innovation 2010-052 est valable jusqu'au 09/06/2012. Cette période pourra être mise à profit pour constituer les éléments manquants pour aboutir à un Avis Technique.

⁽¹⁾ La description complète de la technique est donnée dans le dossier déposé au CSTB par le demandeur et enregistré sous le numéro Pass'Innovation 2010-052.